

RÉUNION PLÉNIÈRE

Archers de l'Auxois : "Nous faisons partie des grands clubs au niveau national"

C'est au sein de l'association des Archers de l'Auxois que s'est déroulée la troisième réunion mensuelle du Club des Entrepreneurs de l'Auxois. Nos adhérents ont découvert cette association spécialisée dans le tir à l'arc à travers une démonstration présentée par les licenciés. Ils ont également pu être initiés à cette pratique. La soirée s'est ensuite poursuivie au restaurant La Table 5, situé à Semur-en-Auxois également.

Grégoire Arranz, président des Archers de l'Auxois, présente-nous votre association : effectifs, missions...

Les Archers de l'Auxois sont réunis au sein d'une association affiliée à la FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc) créée en 1987 par un groupe de copains. Basée initialement à Genay, elle s'est ensuite installée au foirail de Semur-en-Auxois.

En 2022, la mairie de Semur, l'Office municipal des sports et le Département nous ont aidés à financer notre projet d'installation dans la salle des Archers. Désormais, nous bénéficions d'une salle permanente entièrement rénovée et permettant d'effectuer des tirs de 5 à 25 mètres, ainsi que d'un terrain extérieur mitoyen à la salle pouvant recevoir 16 cibles de 10 à 70 mètres.

Notre club a pour mission d'assurer la promotion, le développement et la gestion de la pratique du tir à l'arc. Il recense aujourd'hui 115 licenciés de tout âge. Nous avons une parité de 45 % de femmes et 55 % d'hommes. Nous faisons partie des gros clubs au niveau national. Depuis 2009, nous accueillons des personnes en situation de handicap dans la section Para-tir à l'arc. Douze de nos licenciés sont d'ailleurs en situation de handicap.

Le club est également composé d'un conseil d'administration regroupant 12 archers maximum et environ 25 bénévoles qui participent activement à la vie de l'association dont 2 entraîneurs fédéraux (dont un pour le para-tir à l'arc) et 3 arbitres.

Nous avons parmi nos licenciés, des archers qui se classent régulièrement sur les podiums voire sur les plus hautes marches du podium dans des compétitions tel que le championnat de France : Bastien Léonard et Jérôme Houzelle.



À gauche, Christophe Gilles, président du club des Entrepreneurs de l'Auxois.
Au centre, Catherine Sadon, maire de Semur-en-Auxois.
À droite, Grégoire Arranz, président des Archers de l'Auxois.

Quels sont vos projets à court ou moyen termes ?

Le club participe à différents événements et compétitions au niveau national : nous serons présents à la Fête médiévale de Semur les 4 et 5 mai 2024, où nous ferons des animations autour du tir à l'arc.

Le week-end suivant, nous organisons une compétition de tir à l'arc en extérieur, en distances internationales, celle-ci sera le support du championnat régional des archers para-tir à l'arc.

Nous serons également présents lors du passage de la flamme olympique en juillet comme les autres clubs sportifs locaux.

Pour finir, nous sommes toujours à la recherche de partenaires financiers à qui nous proposons diverses solutions de visibilité comme des panneaux publicitaires, etc.



compagnie-archers-auxois.com



/archers.delauxois

LA PLÉNIÈRE EN IMAGES

Démonstration et initiation aux Archers



Franck Gaillot, dirigeant d'Enseignes et Lumières, s'est pris au jeu du tir à l'arc.



Pauline et Clément, nos adhérents sont aussi licenciés des Archers.



Une trentaine d'adhérents était présent.



La soirée s'est poursuivie au restaurant la table 5 à Semur-en-Auxois.



Ambiance conviviale et chaleureuse.



Nos entrepreneurs ont du talent !

GROS PLAN

Soirée avocat : un succès pour cette première

Carton plein pour la soirée organisée jeudi 18 avril 2024 à Semur-en-Auxois par M^e Alexandre Jaffeux, exerçant principalement en Droit du travail/Droit des contrats et M^e Thomas Tissandier, exerçant principalement quant à lui en Droit des sociétés/Droit fiscal. Pendant plus d'1 h 30, une trentaine d'adhérents a pu échanger sur les différents risques juridiques en entreprise.

La soirée s'est terminée autour d'un apéritif dînatoire au restaurant Bon Vivant.

Au programme notamment :

- importance des statuts d'une société et d'un pacte d'associés.
- contrats d'entreprise (baux, devis, CGV, recouvrement des impayés).
- contrats de travail.
- temps de travail et contentieux prud'homal.
- obligation de sécurité (Document Unique et faute inexcusable).
- licenciement disciplinaire.
- rupture conventionnelle.
- fiscalité de l'entreprise (restructuration et contrôle fiscal).
- transmission d'entreprise.

Il est important de noter que nous avons tendance à faire appel à un avocat lorsqu'il est trop tard alors qu'il est également présent en tant que conseiller pour nous accompagner au mieux.

Merci beaucoup à nos deux adhérents avocats pour leur temps et leurs précieux conseils !

Pour plus d'infos sur M^e Tissandier et M^e Jaffeux : www.tissandier-avocat.com / www.jaffeux-avocat.com

